

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 25°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de télécommunication mobile.

Contrats de télécommunication mobile

Janvier à mars 2018

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coût du service mensuel
Rogers	Téléphones intelligents	12	0	21,00 \$	1186,50 \$
Rogers	Tablette	1	0	0	27,14 \$

Renseignements complémentaires

Les nombres de forfaits cellulaires indiqués sont ceux comptabilisés au 31 mars 2018.

Le coût d'acquisition est relatif au coût des appareils acquis durant le trimestre, incluant les accessoires (étuis, piles, chargeurs etc.).

Le coût de service mensuel présente, pour le trimestre et par type d'appareil, une moyenne des coûts de service des forfaits mensuels.